

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	06/01/2023	L'an deux mil vingt-trois, le jeudi douze janvier à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	9	
Absents	2	
Pouvoirs	1	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Sylviane GRANDEMANGE, Kévin ROSIER, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Excusé : Jean Claude VAUGUET (pouvoir à François GRANDEMANGE)

Absent : Valérie DION

Mélanie Ossant a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour :10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 3-2023 CHANGEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE A LA SALLE DES FÊTES :
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES
TERRITOIRES RURAUX OU DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Monsieur le Maire expose le projet de changement du système de chauffage à la salle des fêtes dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 18 906.30 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	9 453.00 €	50%
Etat	Fonds Vert	5 671.00 €	30%
Auto-financement			
Fonds propres		3 782.30 €	20%
Total HT		18 906.30 €	100 %

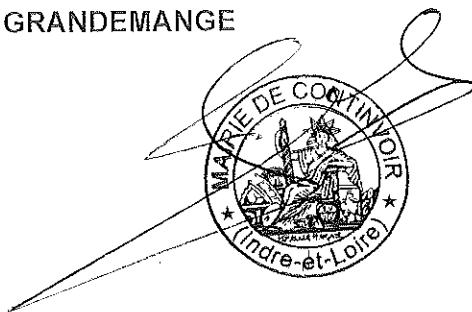
RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/01/2023 037-213700826-20230112-DCM_3_2023-DE

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 18 906.30 euros H.T
- **APPROUVE** le plan de financement exposé
- **AUTORISE** le Maire a sollicité une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et les subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François GRANDEMANGE



Certifié exécutoire le 17/01/2023
Vu sa transmission en s/Préfecture
le 17/01/2023
Affiché le 17/01/2023

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/01/2023 037-213700826-20230112-DCM_3_2023-DE